

PJ : « A la mémoire de mon fils Anthony »

Mesdames et messieurs le députés,

Dans un premier temps, je souhaite vous adresser mes félicitations pour votre élection ou réélection

.

J'espère que vous prendrez le temps de lire ce courriel sur l'Homicide Routier.

Certains députés connaissent mon témoignage « A la mémoire de mon fils Anthony ». Mon fils Anthony a perdu la vie, a été « **assassiné** », j'emploie volontairement ce terme le 17 janvier 2022 sur la rocade bordelaise par un délinquant multirécidiviste sous l'emprise de stupéfiants, de protoxyde d'azote et circulant à vive allure. Trois mois avant ces faits ce délinquant était une nouvelle fois arrêté pour des délits routiers mais laissé libre sans être sanctionné et libre de s'adonner à ces monstrueuses addictions jusqu' à commettre l'irréparable.

Après analyse des systèmes électroniques des véhicules, la vitesse du véhicule qui a percuté celui d'Anthony a été mesurée à **177 km/h** au moment du choc sur une portion limitée ce jour là à **70 Km/h**. Ces conclusions d'expertise nous ont été remises un an après la date ordonnée par la juge d'instruction. **1005** jours que notre fils nous a été arrachés et nous sommes toujours dans l'attente d'un procès.

Le délinquant a été placé 6 mois en détention provisoire et libéré malgré un manquement flagrant au règlement pénitentiaire.

Le nombre de vies perdues en France Métropolitaine ou d'Outre Mers reste élevé. En 2023, **3402** personnes – une toutes les **2h30. 291** décès et 1546 blessés graves au mois d'août 2024 soit une hausse de 2 % du nombre de décès et 9 % du nombre de blessés graves par rapport au mois d'Août 2023.

Depuis de nombreuses années les associations d'aide aux victimes de la route vous alertent sur ce fléau qu'est l'homicide involontaire et réclament qu'il soit dénommé HOMICIDE ROUTIER.

Au lendemain d'affaires médiatisés, le gouvernement semble prendre conscience de l'urgence à renforcer la lutte contre la mortalité sur les routes de France en annonçant la création d'un délit « L' **Homicide Routier** »

Une proposition de loi créant l' 'Homicide Routier et visant à Lutter contre la Violence Routière a pu être débattue à l'occasion d'une semaine transpartisane à l'Assemblée Nationale puis au Sénat. Mais, elle s'est trouvée stoppée par la dissolution de l'Assemblée Nationale de juin 2024.

Le changement sémantique de l'**homicide involontaire** en **homicide routier** était important pour les victimes et leurs familles. Néanmoins, cette nouvelle qualification ne saurait à elle seule avoir une valeur éducative et dissuasive pour ces délinquants routiers.

La modification de terminologie était donc nécessaire. C'est chose faite maintenant. Mais, les victimes et les familles de victimes demandent des réformes indispensables sur :

- **la reconnaissance des victimes, (accompagnement administratif, judiciaire),**
- **une réelle aide psychologique pour les victimes de la route et leurs familles,**
- **une amélioration des droits des parties civiles,**
- **un accès à la procédure,**
- **les lenteurs des procédures,**

- **une quelconque obligation des assureurs vis à vis des victimes,**
- **la répression et l'application des peines en réelle corrélation avec la gravité des faits sans aucun aménagement systématique.**
- **rétablissement des peines planchers.**

Les victimes et les familles de victimes souhaitent retrouver leur place dans la justice pénale. Elles ne souhaitent pas être considérées comme de simples accessoires. Elles souhaitent de la part de la justice une réelle prise en considération de leur souffrance, de leur situation mais aussi par des décisions répondant pleinement à la gravité des comportements à l'origine des accidents dont elles sont victimes.

Alors que le code pénal prévoit entre 5 et 10 ans d'emprisonnement, selon qu'une ou deux circonstances aggravantes sont retenues, les peines de prison réellement prononcées sont pour certains coupables inexistantes, soient très souvent, courtes et aménageables.

Refuser de reconnaître les faits est considéré pour les victimes et leurs familles comme une rupture d'un contrat social judiciaire en lequel elles avaient foi.

« Les mots ne sont que des mots si il n'y a aucun acte derrière »

- Vous devez montrer aux citoyens français et aux citoyennes françaises que vous êtes capables de sortir de vos querelles partisans pour travailler efficacement à la protection des droits et des vies de vos concitoyens. De nombreux sujets tels que les retraites, l'immigration ou le pouvoir d'achat sont aussi importants mais ils ne doivent pas à eux seuls cristalliser le débat politique ou législatif.

- Vous devez enfin prendre vos responsabilités face à ces drames quotidiens en remettant à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale la loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière dans les plus brefs délais .

Le permis de conduire n'est pas un permis de tuer.

Ces drames ne sont pas une fatalité. Ils n'arrivent qu'aux autres jusqu'au jour où les autres c'est vous, c'est nous.

Bien cordialement

Mme Laurence Papon-Fournier